

MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONNARIAT SALARIE

ATOS ORIGIN annonce ce jour la mise en place d'une offre d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du code du travail.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Belgique, Brésil, Espagne, Etats-Unis, Inde, Italie, Malaisie, Pays-Bas, Singapour et au Royaume-Uni qui seront éligibles au plan d'épargne groupe, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

La période de réservation devrait avoir lieu du 1 octobre 2007 au 19 octobre 2007 inclus, et la période de rétractation du 19 novembre 2007 au 23 novembre 2007 inclus.

Le règlement-livraison des actions devrait intervenir le 20 décembre 2007.

Les modalités de cette opération sont décrites ci-après.

DETAILS DE L'OPERATION

EMETTEUR

ATOS ORIGIN
Eurolist segment A – Euronext Paris (France)
Action ordinaire code ISIN : FR0000051732]
Valeur admise au Service de Règlement Différé (SRD)

OBJECTIF DE L'OPÉRATION – MOTIFS DE L'OFFRE

Le Directoire de ATOS ORIGIN, sur la base d'une autorisation de l'Assemblée Générale des Actionnaires du 23 mai 2007 et après autorisation du Conseil de Surveillance, a décidé de procéder à une émission d'actions réservée aux salariés dans le cadre de l'article L. 225-138-1 du Code de commerce et de l'article L. 443-5 du Code du travail.

Cette offre d'actions est proposée à l'ensemble des salariés du Groupe en France, Allemagne, Belgique, Brésil, Espagne, Etats-Unis, Inde, Italie, Malaisie, Pays-Bas, Singapour et au Royaume-Uni qui seront éligibles au plan d'épargne groupe, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.

Les actions seront souscrites selon la législation applicable dans les différents pays du périmètre de l'offre, soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise. Dans l'ensemble des pays, à l'exception des Etats-Unis, une offre à effet de levier à capital garanti sera proposée aux salariés.

Cette opération permet de renforcer le lien existant entre le Groupe et ses collaborateurs en leur offrant la possibilité d'être plus étroitement associés aux éventuels développements et performances futures du Groupe.

TITRES OFFERTS

Les actionnaires de la société Atos Origin, réunis le 23 mai 2007 en Assemblée Générale Mixte, ont autorisé le Directoire à augmenter le capital social dans la limite de 8 % du capital arrêté à la date de l'Assemblée Générale sus-visée, par l'émission d'actions nouvelles à libérer en numéraire ou d'autres titres donnant accès au capital de la société dans les conditions fixées par la loi, réservée aux adhérents à un plan d'épargne. Les actionnaires ont en outre décidé que le Directoire pourra prévoir l'attribution, à titre gratuit, d'actions ou d'autres titres donnant accès au capital de la société, étant entendu que l'avantage total résultant de cette attribution au titre de l'abondement ou, le cas échéant, de la décote sur le prix de souscription ne pourra pas excéder les limites légales ou réglementaires.

Sur la base de cette autorisation, le Directoire, après autorisation du Conseil de surveillance, a décidé le 6 septembre 2007, le principe d'une émission d'actions ordinaires au profit des salariés et le principe de l'émission et de l'attribution de bons de souscription d'actions (« BSA ») Atos Origin, aux salariés dans certains pays.

Le Directoire ou, par délégation son Président, arrêtera les modalités de l'émission d'actions au profit des salariés et de l'émission et l'attribution des BSA, à une date ultérieure qui est prévue pour le 19 novembre 2007.

Le Directoire ou, par délégation son Président, dans le cadre de cette décision, arrêtera notamment le prix de souscription des actions nouvelles qui sera égal, selon les pays à :

- Soit 80% du Cours de Référence ou ;
- Soit 100% du Cours de Référence ; dans ce cas, des BSA seront attribués gratuitement au fonds commun de placement d'entreprise, au nom et pour le compte des salariés, en substitution de la décote, en fonction du montant des souscriptions réalisées.

Le Cours de Référence sera arrêté par le Directoire, ou sur délégation par son Président, et sera égal à la moyenne des cours d'ouvertures de l'action Atos Origin sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. durant les (20) vingt jours de Bourse précédant la date de la décision du Directoire d'Atos Origin, ou par délégation, de son Président, fixant la date d'ouverture de la souscription.

Les actions Atos Origin nouvelles qui seront créées porteront jouissance à compter du 1^{er} janvier 2007.

CONDITIONS DE SOUSCRIPTION

- Bénéficiaires de l'offre d'actions réservée aux salariés : les bénéficiaires de l'offre sont les salariés des sociétés du périmètre qui auront adhéré au plan d'épargne groupe, quel que soit leur contrat de travail. Les retraités et les préretraités qui ont adhéré avant la cessation de leur activité au plan d'épargne groupe conservent leur qualité de bénéficiaires et peuvent continuer à effectuer des versements, sous réserve d'avoir conservé des avoirs dans le plan d'épargne groupe.
- Sociétés du périmètre de l'offre :
 - La société Atos Origin au capital de 68 983 818 euros dont le siège social est situé 18 avenue d'Alsace, Paris La Défense, 92 400 Courbevoie et

- Les sociétés ayant leur siège social en France, Allemagne, Belgique, Brésil, Espagne, Etats-Unis, Inde, Italie, Malaisie, Pays-Bas, Singapour et au Royaume-Uni entrant dans le périmètre de consolidation comptable d'Atos Origin, en application de l'article L. 233-16 du Code de Commerce et qui auront adhéré au plan d'épargne groupe, sous réserve de l'obtention d'autorisations locales dans certains de ces pays.
- Existence ou non d'un droit préférentiel de souscription en cas d'augmentation de capital : la présente opération est réalisée sans droit préférentiel de souscription.
- Modalités de souscription : les actions seront souscrites soit directement, soit par l'intermédiaire de fonds communs de placement d'entreprise.
- Droits de vote : Pour les actions ne faisant pas l'objet d'un prêt de titres par les fonds commun de placement d'entreprise dans le cadre des opérations à effet de levier, les porteurs de parts des fonds communs de placement d'entreprise exerceront leurs droits de vote aux assemblées générales de Atos Origin, selon le fonds concerné, soit directement, soit indirectement, par le conseil de surveillance du fonds commun de placement d'entreprise.
- Plafond de souscription : les versements annuels des bénéficiaires de l'offre ne peuvent excéder en application de l'article L.443-2 du Code du travail, le quart de leur rémunération annuelle brute au titre de l'année 2006. Ce plafond sera ramené pour les formules à effet de levier à 2,5 % pendant la période de rétractation.
- Blocage des actions Atos Origin : les souscripteurs à l'offre devront conserver les actions souscrites en direct ou les parts des fonds communs de placement d'entreprise au plus tard jusqu'au 20 décembre 2012, sauf survenance d'un cas de déblocage anticipé.

CALENDRIER INDICATIF DE L'OPERATION

- Période de réservation des salariés : envisagée du 1 octobre (inclus) au 19 octobre 2007 (inclus).
- Période de rétractation : envisagée du 19 novembre 2007 (inclus) au 23 novembre 2007 (inclus).
- Règlement-livraison des actions et attribution des BSA : envisagée le 20 décembre 2007.

Ces dates sont fournies à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiées. Elles seront définitivement fixées par une décision à venir du Directoire, ou sur délégation de son Président.

COTATION

L'admission des actions Atos Origin nouvelles aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris S.A. (Code ISIN : FR0000051732) sera réalisée au plus tard le jour de l'augmentation de capital soit le 31 décembre 2007, sur la même ligne de cotation que les actions existantes.

OPERATIONS DE COUVERTURE

La mise en place de l'offre à effet de levier est susceptible de générer de la part de l'établissement financier contrepartie de l'opération d'échange, des opérations de couverture, préalablement à la mise en place de l'opération, à compter de la date de publication du présent communiqué et pendant toute la durée de l'opération.

MENTION SPECIFIQUE POUR L'INTERNATIONAL

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation pour l'achat d'actions Atos Origin. L'offre d'actions Atos Origin réservée aux salariés sera mise en place dans les seuls pays où une telle offre a fait l'objet d'un enregistrement auprès des autorités locales compétentes et/ou à la suite de l'approbation d'un prospectus par les autorités locales compétentes, ou en considération d'une exemption à l'obligation d'établir un prospectus ou de procéder à un enregistrement de l'offre. Plus généralement, l'offre sera uniquement réalisée dans les pays où toutes les procédures d'enregistrements et/ou les notifications requises auront été effectuées et les autorisations auront été obtenues. Le présent communiqué n'est pas destiné, et des copies de celui-ci ne devraient donc pas être envoyées, aux pays dans lesquels un tel prospectus n'aurait pas été approuvé ou une telle exemption ne serait pas disponible ou dans lesquels toutes les procédures d'enregistrements et/ou de notifications requises n'auraient pas encore été effectuées ou les autorisations n'auraient pas été obtenues.

CONTACT SALARIES

Pour toute question relative à la présente offre, les bénéficiaires pourront s'adresser à leur contact indiqué dans le dépliant figurant dans le dossier de souscription qui leur a été remis.

Ceci constitue le document d'information requis en application des articles 212-4 (5°) et 212-5 (6°) du règlement général de l'AMF et de l'article 14 de l'instruction n° 2005-11 du 13 décembre 2005, diffusé sous forme de communiqué conformément à l'article 221-3 du règlement général de l'AMF.

A propos d'Atos Origin

Atos Origin est l'un des principaux acteurs internationaux dans les services informatiques. Sa mission est de traduire la vision stratégique de ses clients en résultats par une meilleure utilisation de solutions de conseil, intégration de systèmes et infogérance. Implanté dans 40 pays à travers le monde, Atos Origin réalise un chiffre d'affaires annuel de 5,5 milliards d'euros avec un effectif de 47 000 personnes. Atos Origin est le partenaire informatique mondial des Jeux Olympiques et le Groupe compte parmi ses clients de grands comptes internationaux dans tous les secteurs d'activité.

Atos Origin est coté au Marché d'Euronext Paris et exerce ses activités sous les noms d'Atos Origin, Atos Euronext Market Solutions, Atos Worldline, Atos Consulting. Pour plus d'information, consulter le site Internet de la société : <http://www.atosorigin.com>

Contact presse :

Marie-Tatiana Collombert, tél. : +33 (0) 1 55 91 26 33,
marietatiana.collombert@atosorigin.com

Contact investisseurs :

Gilles Arditti, tél : +33 (0) 1 55 91 28 83